

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2018

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 346)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par

M. Huyghe, M. Aubert, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Ciotti, M. Straumann, M. Hetzel,
Mme Poletti, M. Vialay et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 5

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – au cinquième alinéa, les mots : « peut procéder » sont remplacés par le mot : « procède » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de faire respecter le droit de propriété de manière automatique.